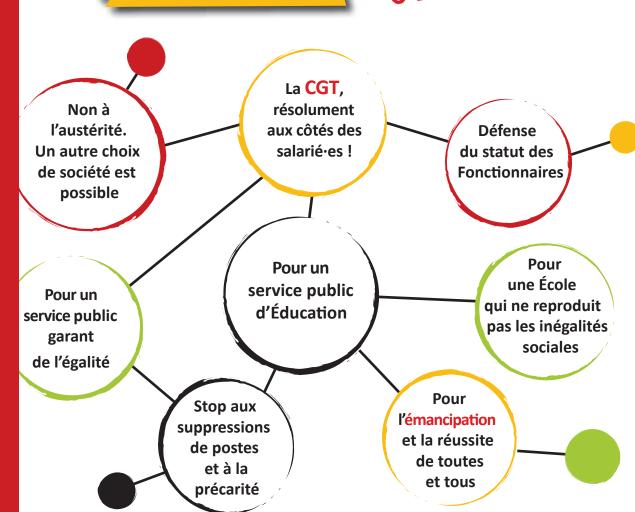


# POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS, LE CHOIX DU COLLECTIF!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE © 20 au 6 DÉCEMBRE % JE VOTE CGT



#### **AUGMENTER NOS SALAIRES!**

- Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

## **AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL!**

- Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bienêtre au travail ; suppression du jour de carence;
- des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

## DIPLÔMES, QUALIFICATIONS: ÉMANCIPATION!

- Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

## **GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES!**

- Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

#### STATUTAIRE ET INSTITUTIONNELLE

## Assistant·es sociaux·ales : Un statut à reconnaitre, une expertise à défendre

Exigeons une vraie catégorie A!

• ASS : indice majoré : 634 - traitement net à 2935 €

● ASP: indice majoré: 745 - traitement net à 3 449 €

- Défendons nos fonctions et responsabilités : respect de l'indépendance, de la liberté d'opinion et d'expression des ASS et du droit à s'opposer aux ordres illégaux ou contraires à l'éthique.
- Refusons la rémunération au mérite et l'individualisation du traitement = abrogation du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- Pour une équité et une transparence dans les affectations, revendiquons le passage en commission administrative paritaire académique (CAPA) du mouvement intra-académique.

Reconnaissance professionnelle

et conditions de travail :

2 urgences pour nos services

**CONDITIONS DE TRAVAIL** 

## Exigeons:

- un nombre d'établissements, d'étudiant.es et de personnels par collègue en adéquation avec les missions, des secteurs géographiques cohérents;
- le respect de la durée légale de travail ;
- le remboursement des frais réels de déplacement ;
- des équipements et locaux adaptés à nos fonctions ;
- un service de médecine de prévention, au vu des risques psycho-sociaux majeurs auxquels sont exposés les travailleur.euses sociaux.ales.

## **PROFESSIONNELLE**

- Une déontologie non négociable refus des dérives sécuritaires
  - et du contrôle social des publics ;
  - défense du secret professionnel, garant du respect de la vie privée et de la dignité des personnes.
- Exigeons le financement de:
  - formations;
  - d'espaces de réflexion;
  - professionnelle et d'analyse des pratiques ;
  - du CAFERUIS, permettant l'accès aux postes d'encadrement dans la fonction publique et l'associatif.

- Revendiquons une formation commune et transversale avec les autres personnels.
- Défendons notre expertise professionnelle :
  - conseil social à l'institution ;
  - contribution aux différentes commissions et instances ;
  - élaboration d'actions collectives.





- La CGT revendique un service social dans le 1er degré.
- La CGT exige que la protection de l'enfance soit un axe national prioritaire des politiques publiques.
- Aucun enfant ne doit être mis à l'écart sous prétexte de majorité ou de nationalité.
- L'expertise du SSP doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique d'action sociale et de la prévention des risques psychosociaux.
- Pour un accompagnement social répondant à la précarisation des situations des élèves, étudiants et personnels exigeons des créations de postes.